



# ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Service SMSI**

### **Bureau 231**

Référence n° 20-0001

Affaire suivie par :

Elisabeth Devaine

Tél : 05 55 11 43 45

Mél : elisabeth.devaine@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

Limoges, le 29 août 2023

la Rectrice de l'académie de Limoges

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

S/C Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie,  
directrice et directeurs académiques des services de  
l'Education nationale de Corrèze, Creuse et Haute-  
Vienne,

S/C Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'Education nationale

## **Objet : Promotion de la santé et service sanitaire des étudiants en santé**

Chère Madame, Cher Monsieur,

Comme vous le savez, la santé des élèves est une des priorités académiques.

L'académie vous propose comme chaque année, l'intervention d'étudiants en santé pour des actions collectives de prévention dans le cadre du service sanitaire défini dans le décret 2018-472 et l'arrêté du 12 juin 2018. Ce service sanitaire s'inscrit dans la stratégie nationale de promotion de la santé. Il est porté conjointement par le Ministère des solidarités et de la santé et le Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche.

Une convention cadre est signée entre Rectorat et Université tandis qu'une convention académique type, d'accueil en stage, formalise les modalités d'intervention des étudiants et d'accompagnement par les équipes établissement (voir modèle type de convention 2022 jointe pour information).

Les étudiants viennent en appui des personnels déjà mobilisés afin de répondre au projet de votre école ou de votre établissement en matière de promotion de la santé.

Vous êtes chaque année plus nombreux à solliciter un ou deux groupes d'étudiants et je vous en remercie. L'an dernier, ce sont 166 lieux de stages, dont 121 écoles et 45 établissements sur l'ensemble du territoire académique, qui ont accueilli 188 groupes, soit 828 étudiants. Ces derniers suivent leurs études dans les filières soins infirmiers, pharmacie, médecine, kinésithérapie, maïeutique. Leurs actions

de prévention portent sur un des thèmes de santé publique suivants : alimentation et activités physiques, addictions, contraception et santé sexuelle et hygiène.

Je tiens à vous transmettre les retours particulièrement positifs cette année encore, des étudiants et de leurs formateurs et à souligner votre implication remarquable pour l'accompagnement de ces groupes.

En 2023-2024, les modalités sont les suivantes :

Les actions de prévention se dérouleront **au cours de la semaine du 18 au 22 mars 2024**.

Les étudiants seront accueillis par groupe pluridisciplinaire de 5 à 6 étudiants. Ils devront être accompagnés dans cette démarche par un **réfèrent de proximité**, nommé avec son accord, par le chef d'établissement ou le directeur d'école.

Lorsque plusieurs interventions sont envisagées, sont à privilégier, dans la mesure du possible, les classes d'un même niveau ou cycle, par thème et par groupe d'étudiants.

L'objectif du stage est de permettre aux étudiants de préparer et mener des actions collectives de prévention répondant aux objectifs du projet d'école ou d'établissement et s'y intégrant.

Je sais cette période de l'année particulièrement chargée pour vous mais afin de réaliser un recensement des lieux de stage et des thématiques choisies, je vous prie de bien vouloir renseigner pour le **mardi 19 septembre 2023**, le formulaire **d'accès direct** en ligne, à l'adresse suivante :

<https://forms.office.com/e/AkcAKDtMTw>

**La constitution des groupes avec les noms des stagiaires vous sera communiquée à l'automne.**

Je vous prie de bien vouloir diffuser cette information à l'ensemble des personnels et vous remercie très sincèrement, ainsi que votre équipe et le réfèrent service sanitaire, pour l'accueil et l'accompagnement de ces étudiants en santé.

Carole Drucker-Godard



PJ : modèle type de convention 2023, pour information.

Guide DGESCO à l'attention des chefs d'établissement et des inspecteurs de l'Education nationale :  
[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Action\\_sanitaire\\_et\\_sociale/85/7/Guide\\_service\\_sanitaire\\_1043857.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Action_sanitaire_et_sociale/85/7/Guide_service_sanitaire_1043857.pdf)